

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 951

présenté par
M. Tian

à l'amendement n° 944 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 29

À la fin de l'alinéa 4, substituer à l'année :

« 2015 »

l'année

« 2016 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à laisser le temps au gouvernement d'évaluer le coût de cette mesure destinée notamment à amadouer sa majorité relative car elle a été introduite par voie d'amendement, sans étude d'impact préalable.

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, il est préférable de bien évaluer l'impact, que la plupart des économistes jugent inflationniste, et de trouver le financement nécessaire.